



Commune de : SERIGNAN DU COMTAT

Objet : Modification n°1 du PLU

VU les articles L. 121-4 du Code de l'Urbanisme associant le Syndicat Mixte en Charge du SCoT aux procédures de modification des PLU communaux au titre de Personne Publique Associée,

VU la délibération n°2020-18 du 12 Octobre 2020 modifiant les délégations attribuées au Bureau Syndical en matière d'avis à formuler en tant que Personnes Publiques Associées sur les documents d'urbanisme communaux,

VU le dossier transmis par la Commune et reçu le 22 mars 2022.

Le Bureau du Syndicat Mixte en charge du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon formule un avis :

- FAVORABLE
- FAVORABLE avec réserves
- DEFAVORABLE

Au dossier **proposé** par la commune eu **égard** aux considérations suivantes :


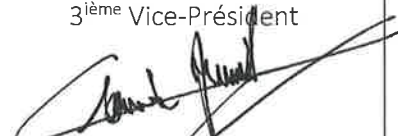




Le présent avis porte sur l'ensemble des points de la modification n°1 du PLU de Sérignan du Comtat, excepté celui concernant l'ouverture à l'urbanisation de la zone AUF qui fait l'objet d'une délibération spécifique (suite à la demande de dérogation d'ouverture à l'urbanisation formulée auprès du Préfet)

Les points de modification concernant des mises à jour du règlement dans le but de rectifier des erreurs, d'adapter les emplacements réservés et d'être conforme aux dernières évolutions législatives et à l'utilisation de nouveaux outils rendu possible par la modernisation des documents d'urbanisme, sont compatibles avec les objectifs du SCOT approuvé et du projet de SCOT arrêté en 2019.

Le Bureau rend donc un avis favorable



Les membres du Bureau en exercice

Pascale BORIES Présidente 	Stéphane GARCIA 1 <sup>er</sup> Vice-Président	Cécile HELLE 2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Claude AVRIL 3 <sup>ème</sup> Vice-Président 	Fabrice LEAUNE 4 <sup>ème</sup> Vice-Président	Claude MOREL 5 <sup>ème</sup> Vice-Président 
Christian GROS 6 <sup>ème</sup> Vice-Président <u>en visio</u>	Steve SOLER 7 <sup>ème</sup> Vice-Président 	Nicolas PAGET 8 <sup>ème</sup> Vice-Président
Jeanine DRAY 9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente 	Michel TERRISSE 10 <sup>ème</sup> Vice-Président 	Luc ROUSSELOT 11 <sup>ème</sup> Vice-Président

Pour faire valoir ce que de droit,

Fait le 09/05/2022

Pascale BORIES  
Présidente du Syndicat Mixte pour  
le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon

